

Panorama de la législation autour de la protection de l'enfance



L'intérêt supérieur de l'enfant

Principe directeur de toute décision

LOI DU 5 MARS 2007

- Prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confronté
- Accompagner les familles
- Protéger les enfants lorsque leurs besoins fondamentaux sont compromis

LOI DU 14 MARS 2016

- Renforcer la prévention
- Mieux prendre en compte les besoins fondamentaux de l'enfant
- Garantir un parcours adapté et coordonné

CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF)

- Articles L. 226-3 à L. 226-4-2
- Information préoccupantes
- Évaluation de la situation
- Mise en oeuvre des mesures de protection

CODE PÉNAL

- Articles 226-13 et 226-14
- Secret professionnel
- Exceptions au secret : signalement pour protéger l'enfant en danger

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

- Droit à la protection (art. 3, 19...)
- Droit à l'information (art. 13)
- Droit à la participation (art. 12)
- Droit au développement (art. 6)

Article 40 du code de procédure pénale

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit en informe sans délai le Procureur de la République et lui transmet tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs

Tous ces textes poursuivent un objectif commun :

Garantir la sécurité, le développement et le bien être de l'enfant.